Centre
de services scolaire
au Coeur-des-Vallées
Québec

École Saint-Coeur-de-Marie

RESPECT – COLLABORATION – PERSÉVÉRANCE

Notre vision : *Vers la réussite, un pas à la fois!*

Notre mission : *Travailler ensemble au progrès de chacun.*

École St ♥ de Marie
Ripon

École Saint-Coeur-de-Marie
Conseil d'établissement
Local : 2-030
Date/Heure : jeudi 27 novembre 2025, 18h30

Procès-Verbal

	Adoption / approbation	Résolution
1. Ouverture de la séance; Mot de bienvenue		
2. Vérification du quorum; Personnes présentes : • Richard Barbier, Sophie Boucher Blais, Audrey Ann Varin, Mélanie Larose, Marylène Plouffe, Éric Martin, Brigitte Whissell, Karine Dambremont, Josée Lavallée, Amélie Lavergne et Sandra Séguin Personnes absentes : • Aucune		
3. Parole au public ; Aucun		

Énoncé de vision : Nous travaillons en collaboration pour la réussite des élèves
Nos valeurs : Respect, autonomie et persévérance

L'éducation
à coeur

4. Parole OPP; Aucun		
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour; Brigitte Whissell proposée et adoptée à l'unanimité.	Adoption	CE 25-26-15
6. Lecture, adoption et suivi du dernier procès-verbal; Suivis du procès-verbal du 2 octobre 2025. Les points suivants avaient été reportés à cette séance.		
Formulaire de Déclaration d'intérêt La direction précise que, par souci de transparence et d'intégrité, toute situation où un parent d'élève est impliqué dans des travaux ou un contrat de service avec l'école doit être déclarée. Le formulaire de dénonciation constitue un outil permettant de signaler ce type de situation afin d'assurer le respect des règles de gestion et d'éviter tout conflit d'intérêts réel ou apparent. Karine Dambremont propose, appuyée par Brigitte Whissell et adoptée à l'unanimité	Adoption	CE 25-26-16
Membres du CÉ Certaines modifications ont eu lieu dans le statut des membres parce qu'ils étaient employés pour le centre de services scolaire. Conformément aux articles de loi, madame Sophie Blais Boucher n'est plus vice-présidente du CÉ.		
Nomination d'un secrétaire - Nommer (69 LIP) Il est proposé que Sophie Blais Boucher devient secrétaire. Il est proposé par Josée Lavallée, appuyé par Amélie Lavergne et adopté à l'unanimité.	Adoption	CE 25-26-17

Nomination d'une vice-présidente Le poste étant devenu vacant, il est proposé que madame Audrey Ann Varin devient vice-présidente Élu par acclamation.	Adoption	CE 25-26-18
Établissement de la Régie interne 2025-2026 (Établir LIP 67, 68 et 68.1) Le président présente le nouveau document de Régie interne du conseil d'établissement de Saint-Cœur-de-Marie. Il présente les nouvelles règles de fonctionnement. Karine Dambremont propose, appuyée par Marylène Plouffe, adopté à l'unanimité	Adoption	CE 25-26-19
Fonds à destination spéciale La direction présente et informe des montants disponibles dans les fonds à destination spéciale.		
Mise en œuvre des services complémentaires Le CÉ est appelé à approuver la mise en œuvre des services complémentaires. La direction informe des programmes et des services disponibles et des modalités pour la mise en œuvre des services complémentaires. Il est proposé par Amélie Lavergne, appuyé par Karine Dambremont et adopté à l'unanimité	Adoption	CE 25-26-20
Plan de lutte contre l'intimidation et la violence La direction présente aux membres du conseil d'établissement le plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année scolaire en cours. Celui-ci sera disponible sur le site Internet de l'école après l'adoption. Après discussion et considérant, les obligations prévues par la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement adoptent le plan de lutte tel que présenté.	Adoption	CE 25-26-21

Proposé par Richard Barbier et adopté à l'unanimité.		
7. Points de décisions :		
7.1 Budget révisé *Le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'établissement proposé par la direction. Dans son rôle auprès du conseil, la direction assiste les membres et s'assure qu'ils reçoivent toutes les informations nécessaires pour bien comprendre les spécificités du budget.* La direction présente aux membres du conseil d'établissement le budget révisé de l'école pour l'année scolaire en cours, en précisant les ajustements apportés. Après analyse et échanges, le conseil d'établissement adopte le budget révisé tel que présenté. Audrey Ann Varin proposé et adopté à l'unanimité	Adoption	CE 25-26-22
7.2 Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) *Le conseil est appelé à approuver la mise en œuvre des programmes et services complémentaires et particuliers organisés pour les élèves.* Le programme a été envoyé par courriel. La direction présente aux membres du conseil d'établissement la planification ainsi que le programme du COSP. Les objectifs, les activités prévues et les modalités de mise en œuvre sont expliqués. Le conseil d'établissement prend acte de la présentation. Amélie Lavergne propose, appuyée par Josée Lavallée et adoptée à l'unanimité	Approbation	CE 25-26-23
7.3 Activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement; *Le conseil d'établissement doit approuver la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures et de sortie quotidienne des élèves ou d'un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école (à pied, en autobus, etc.).* Activité équestre Une activité équestre est prévue le 11 novembre à la municipalité. La demande d'autorisation a été transmise par courriel le 3 novembre.	Approbation	CE 25-26-24

Résolution adoptée à l'unanimité. Spectacle – Parminou Le 11 décembre 2025, les élèves assisteront au spectacle Porc-épic présenté par Parminou à la salle communautaire. Résolution adoptée à l'unanimité. Déjeuner de Noel Un déjeuner de Noel aura lieu le 19 décembre au centre communautaire, en collaboration avec la Municipalité de Ripon, les Chevaliers de Colomb et le Club des Petits Déjeuners. L'activité débutera à 8 h 30 à la salle communautaire. Résolution adoptée à l'unanimité.	Approbation Approbation	CE 25-26-25 CE 25-26-26
8. Points de consultation :		
8.1 Critères de sélection de la direction d'établissement *Le conseil d'établissement est appelé à être consulté par le Centre de services scolaire sur différents sujets. Ces consultations obligatoires permettent au conseil de faire part de sa position ou de proposer des suggestions ou des modifications aux propositions soumises. Le Centre de services scolaires vous demande de définir ensemble les critères souhaités pour une direction à venir, lorsque le poste devra être comblé dans l'école.* Conformément aux dispositions prévues, le conseil d'établissement est consulté par le Centre de services scolaire afin de définir les critères de sélection souhaités pour une future direction d'établissement, advenant que le poste doive être comblé. Les membres du conseil se consultent entre eux et remplissent le formulaire de consultation. Les formulaires complétés doivent être remis au président du conseil d'établissement. Compilation effectuée et remise par Audrey Ann Varin. Proposé par Brigitte Whissell et adopté par Audrey Ann Varin.	Adoption	CE 25-26-27

9. Points d'informations :		
9.1 Projet éducatif et plan d'action; La direction rappelle aux membres du conseil d'établissement que le projet éducatif de l'établissement est en vigueur et valide jusqu'en 2027. Les orientations, les objectifs et les indicateurs qui y sont définis demeurent applicables. Aucune modification n'est apportée pour l'année en cours. Amélie Lavergne propose et adopté à l'unanimité	Adoption	CE 25-26-28
9.2 Service de garde La direction présente les modifications possibles à la régie interne du service de garde. Il est convenu que des modalités d'intervention sont appliquées en fonction de la gravité du geste posé. Après discussion, aucune modification n'est apportée à la régie interne du service de garde.		
10 Varia :		
10.1 Présentation de projets Agrécole Madame Audrey Ann Varin nous présente un projet disponible pour les écoles. Il est possible d'élaborer des problèmes en lien avec l'agriculture et un agronome. L'équipe-école a déjà été consultée par rapport à ce projet et les membres de l'équipe sont favorables. Cantine pour tous On propose également la Cantine pour tous pour des dîners chauds. Une consultation sera faite pour voir la possibilité et la réalisation du projet.		

10. Communications :		
11.1 Parole au délégué du comité de parents; Madame Audrey-Ann Varin nous résume la dernière rencontre du comité de parents. Différents sujets ont été abordés, dont le calendrier scolaire et le transport scolaire.		
11.2 Parole au personnel de soutien/service de garde; Aucun		
11.2 Mot du personnel enseignant; Aucun		
11.3 Mot de la représentante de la communauté; Aucun		
11.4 Mot des membres-parents; Aucun		
11.5 Mot de la direction; Il est rappelé que, pour l'année scolaire en cours, les arachides sont interdites à l'école. Il est mentionné qu'une autre orientation pourrait être envisagée pour l'an prochain. Une possibilité serait de permettre les arachides sous certaines conditions, lesquelles devront être précisées ultérieurement. Les membres soulignent les bons coups suivants : l'implication et les efforts des élèves de 4e et 5e année, la tenue de l'atelier équestre ainsi que la fête de l'Halloween. Il est mentionné qu'une activité Acti-Leader est prévue le 28 novembre prochain, en collaboration avec Dimension sportive et culturelle – Gatineau. Un suivi est effectué concernant la cour d'école, le changement de la fosse septique ainsi que les travaux prévus pour les années 2027-2028. Un rappel est fait concernant les règles applicables à la suppléance des membres du conseil d'établissement, conformément à la Loi sur l'instruction publique, article 56.		
11.6 Mot de la présidence; Aucun		

12. Levée de la séance. La séance est levée à 20h35. Karine Dambremont propose et adoptée à l'unanimité La prochaine rencontre du Conseil d'établissement se tiendra le 5 février 2026 à 18h30 à l'école Saint-Cœur-de-Marie.	Adoption	CE 25-26-29

Sandra Séguin, directrice

Audrey Ann Varin, présidente